

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 342

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Boulogne

à l'amendement n° 40 de M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« Nation »,

ajouter les mots :

« et à ses actifs stratégiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement apporte une précision salutaire à l'amendement initial de mon collègue Jean-Philippe Tanguy : la prise de participation préférentielle dans la société ArcelorMittal assure un droit de veto au ministre de l'économie sur les décisions allant à l'encontre des intérêts essentiels de la Nation mais également des actifs stratégiques du pays, en matière d'approvisionnement, d'activité ou d'infrastructures stratégiques dans le secteur sidérurgique.